

---

# Ă?tudiants et anciens Ă?tudiants de la facultĂ? de droit de Paris victimes de la Shoah

## Description

Les images et documents dĂ?archives en lien avec cet article sont exposĂ?s dans les galeries [Des dĂ?portĂ?s](#) et [Des rĂ?sistants](#)

### [TĂ?lĂ?charger](#)

Le nombre prĂ?cis dĂ?Ă?tudiants et dĂ?anciens Ă?tudiants de la facultĂ? de droit de Paris morts pendant la Shoah reste une inconnue. Seule certitude, parmi les noms portĂ?s sur la plaque commĂ?morative rendant hommage aux Ă?tudiants et anciens Ă?tudiants de la facultĂ? de droit morts pour la France, douze sont ceux dĂ?Ă?tudiants et anciens Ă?tudiants dĂ?portĂ?s vers les camps de la mort parce que juifs et qui nĂ?en sont jamais revenus.

Les premiĂ?res politiques antisĂ?mites du rĂ?gime de Vichy sont mises en place dĂ?s les premiers mois de lĂ?Occupation. Le monde judiciaire est frappĂ? de plein fouet par ces mesures. Par exemple, le 10 septembre 1940, le champ dĂ?application de la loi du 16 aoĂ?t 1940 interdisant lĂ?accĂ?s Ă certaines professions aux personnes nĂ?es de pĂ?re Ă?tranger est Ă?tendu aux avocats. Cependant, le texte qui prĂ?figure les premiĂ?res dĂ?portations est la loi du 4 octobre 1940 relative Ă« aux ressortissants Ă?trangers de race juive Ă» qui fait suite Ă la loi instituant le premier Ă« statut des juifs Ă» du 3 octobre. Ces textes sont promulguĂ?s par le rĂ?gime de Vichy alors mĂ?me quĂ?aucune demande de lĂ?occupant nĂ?a Ă?tĂ? effectuĂ?e dans ce sens, Ă?tant ainsi de purs produits de lĂ?administration pĂ?tainiste. En vertu de la loi du 4 octobre, les prĂ?fets peuvent ordonner lĂ?internement des juifs Ă?trangers dans Ă« des camps spĂ?ciaux Ă». Cette loi constitue la premiĂ?re Ă?tape qui mĂ?ne Ă lĂ?assassinat de dizaines de milliers de juifs rĂ?sidant en France.

Ainsi, durant les premiers mois de lĂ?Occupation, les discriminations et les vexations touchent de plein fouet les juifs en France : interdiction dĂ?exercer et mise en place de *numerus clausus* en ce qui concerne les professions libĂ?rales, les fonctionnaires, la presse, lĂ?armĂ?e, la culture, mise sous sĂ?questre des entreprises possĂ?dĂ?es par des juifs en zone occupĂ?e et menaces dĂ?internement forcĂ? pour les juifs dĂ?origine Ă?trangĂ?re. Le second Ă« statut des juifs Ă» du 2 juin 1941 vient durcir ces mesures en redĂ?finissant et prĂ?cisant qui est considĂ?rĂ? comme juif, en rĂ?duisant le nombre de professions libĂ?rales accessibles aux juifs, en Ă?tablissant un *numerus clausus* Ă lĂ?universitĂ? et en Ă?largissant les possibilitĂ?s dĂ?internement des juifs Ă ceux de nationalitĂ? franĂ?aise. Ă la suite de ce deuxiĂ?me texte, est promulguĂ? le 16 juillet 1941 un dĂ?cret qui fixe un *numerus clausus* limitant Ă 2 % le nombre dĂ?avocats juifs par barreau.

Le 14 mai 1941 a lieu le premier internement de masse de juifs en France, Ă?vĂ?nement dĂ?signĂ? sous le nom de Ă« raffle du billet vert Ă» du fait de la couleur du papier sur lequel Ă?tait rĂ?digĂ? la convocation envoyĂ?e par la prĂ?fecture de police de Paris Ă des milliers de juifs Ă?trangers parisiens. Ces arrestations sont effectuĂ?es en application directe de la loi du

4 octobre 1940, lĂ©ensemble du processus ayant Ă©tĂ© menĂ© par la police franĂ§aise sur demande des autoritĂ©s dĂ©occupation. 3 700 personnes sont internĂ©es dans les camps de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande.

La loi du 2 juin 1941 ayant autorisĂ© les prĂ©fets Ă interner des juifs de nationalitĂ© franĂ§aise, permet la rafle du 20 aoĂ»t 1941. Entre le 20 et le 23 aoĂ»t, 4 232 juifs sont arrivĂ©s dans Paris, parmi eux, prĂ©s de 1 500 FranĂ§ais dont 42 avocats, tous sont transfĂ©rĂ©s Ă Drancy. Lors de ces arrestations, aucune distinction liĂ©e Ă la profession, au mĂ©rite militaire ou Ă une ascendance franĂ§aise nĂ©a Ă©tĂ© prise en compte, malgrĂ© les dires du rĂ©gime de Vichy. Cette proportion dĂ©avocats, au regard de la population gĂ©nĂ©rale, sĂ©explique en partie par lĂ©importance donnĂ©e par lĂ©idĂ©ologie nazie aux fonctions judiciaires. DĂ©s 1934, Carl Schmitt dĂ©clare au sujet de lĂ©enseignement du droit Ă « Nous devons libĂ©rer lĂ©esprit allemand de toute falsification juive Ă » avant de souligner Ă « la libĂ©ration que signifie la victoire du national-socialisme pour lĂ©esprit juridique allemand et pour la science juridique allemande Ă ». Bien que ne constituant quĂ©une poignĂ©e dĂ©internĂ©s, les avocats juifs sont utilisĂ©s par la propagande vichyste durant la fin de lĂ©annĂ©e 1941. Les quotidiens parisiens *Paris-Soir* et *Le Petit Parisien* publient en premiĂ©re page des reportages sur ces avocats. Dans lĂ©Ă©dition du 12 septembre 1941, le journaliste de *Paris-Soir* AndrĂ© Chaumet les prĂ©sente ainsi : Ă « Mais que voyons-nous ? Ma parole, ce sont des huiles. Qui donc disait que seuls les Juifs misĂ©reux faisaient les frais de lĂ©opĂ©ration ? AlignĂ©s lĂ©, devant nous, nous les reconnaissons. Ce sont les cĂ©lĂ©britĂ©s du Barreau enjuivĂ© dĂ©hier. [Ă?] Tous Ă©gaux devant la rĂ©pression, comme ils le furent dans leurs besognes nĂ©fastes aux intĂ©rĂ©ts du pays, voilĂ© la solution qui sĂ©impose en attendant le rĂ©glement dĂ©ensemble du problĂ©me juif Ă ». Les derniers mots de ce journaliste ne font que prĂ©figurer les dĂ©portations des annĂ©es 1942, 1943 et 1944.

Le 20 janvier 1942 a lieu Ă Berlin la confĂ©rence de Wannsee durant laquelle est dĂ©cidĂ©e par les plus importants dignitaires du TroisiĂ©me Reich la mise en Ă©uvre de lĂ©extermination des juifs dĂ©Europe. Entre 1942 et 1944, ce sont ainsi 75 721 juifs vivant en France qui sont dĂ©portĂ©s vers les camps de la mort, soit 25 % de la population juive du pays. PrĂ©s de 35 000 vivaient Ă Paris et en proche banlieue. Le premier convoi de dĂ©portĂ©s part de France le 27 mars 1942, Ă son bord, 1 112 personnes, dont seulement dix-neuf reviendront. Ă la suite dĂ©une seconde confĂ©rence tenue Ă Berlin le 11 juin 1942, rassemblant les principaux responsables allemands de la Ă©solution finale Ă, les dĂ©portations sĂ©accĂ©lĂ©rent. Alors quĂ©aucun convoi ne quitte la France entre le 28 mars et le 5 juin, entre juin et septembre 1942, 38 se dirigent vers Auschwitz sur un total de 79 pour toute la durĂ©e de la guerre.

Dans ces convois se trouvent trois Ă©tudiants de la facultĂ© de droit de Paris, Jacques Brack, Volico Leizerowski et Louise Mayer. Dix anciens Ă©tudiants partagent le mĂ©me sort, Robert Brunschwig, son frĂ©re Jacques Brunschwig, Nelly Gaston-Bloch, FranĂ§ois Lyon-Caen, LĂ©on Rabinovici, Gaston Weill, AndrĂ© Cahen, Alain MossĂ©, Jean-Pierre Kahn et Henriette Lipschitz.

Certains de ces anciens Ă©tudiants viennent Ă peine de quitter la facultĂ© au moment oĂ© la guerre et lĂ©Occupation bouleversent leurs vies. Jean-Pierre Kahn obtient son doctorat en droit alors que lĂ©armĂ©e allemande traverse les Ardennes et encercle les AlliĂ©s en mai 1940. Il rĂ©side Ă cette Ă©poque Ă quelques pas du PanthĂ©on, 22 rue Gay-Lussac, avec son pĂ©re, journaliste, et sa mĂ©re, Simone Picard-Brunsvick, avocate, Ă lĂ©origine de sa vocation. Durant

ses années de licence, il cotoie Henriette Lipschitz, étudiante en droit de 1937 à 1939. Ils se marient et elle prend son nom. Il devient avocat, elle institutrice, mais ils ne peuvent demeurer à Paris, et leur fille Françoise naît fin 1943 en Isère. Quelques mois plus tard, le 12 avril 1944, alors qu'ils se cachent dans la petite commune de Corenc, à quelques kilomètres de Grenoble, la maison où ils résident est prise d'assaut par la milice, assistée de membres de la Gestapo et de soldats allemands. Henriette et Jean-Pierre résident alors avec le cousin de ce dernier, André Moch, qui a mené de nombreuses actions de résistance dans la région. André est tué le jour même. Henriette, Jean-Pierre et leur fille sont arrêtés et envoyés à Drancy. Le 29 avril 1944, Henriette et sa fille, Françoise, alors âgée de 4 mois, sont déportés par le convoi n° 72 en direction d'Auschwitz-Birkenau. Le 15 mai, Jean-Pierre est déporté en direction de Kaunas en Lituanie. Aucun ne reviendra.

Au moment où Henriette Lipschitz, Jean-Pierre Kahn et leur fille arrivent à Drancy, un de leurs anciens camarades vient lui rendre visite vers Auschwitz. Alain Mossé entre à la faculté de droit de Paris en même temps qu'Henriette, à la fin de l'année 1937. Il effectue cependant sa dernière année de licence à Grenoble. Ses études finies, il devient chef de cabinet du préfet de Savoie le 12 février 1940. Récusé du fait de l'entrée en vigueur du premier statut des juifs, il se met alors au service de l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) puis de l'UGIF (Union générale des Israélites de France, fondée par le gouvernement de Vichy en novembre 1941), dont il devient le directeur régional à Chambéry. Le 8 février 1944, il est arrêté et envoyé à Drancy. Un mois plus tard, le 7 mars 1944, il est déporté vers Auschwitz.

L'UGIF et la faculté de droit de Paris connaissent un autre drame commun, la mort en déportation de François Lyon-Caen. Fils de Léon Lyon-Caen, premier président de la Cour de cassation, et petit-fils du professeur Charles Lyon-Caen, il obtient sa licence en droit en juillet 1925 puis un diplôme d'études supérieures (DES) de droit privé en 1929 et un DES d'économie politique en 1930. Le 25 juin 1941, il devient avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, ce qui fait de lui une exception alors que la législation anti-juive est déjà en vigueur. Dans le même temps, il est un membre très actif de l'UGIF. Il n'échappe cependant pas aux mesures antisémites. Alors qu'il vient de prêter serment, il est pris dans la rafle collective du 21 août 1941, comptant parmi les 42 avocats parisiens arrêtés. Il est interné à Drancy avant d'être libéré six mois plus tard, le 25 février 1942. Il est cependant de nouveau arrêté le 24 août 1943 par des policiers français. Le 2 septembre 1943, il est déporté en direction d'Auschwitz par le convoi n° 59.

Parmi les avocats du barreau de Paris une fratrie subit aussi l'horreur nazie. Nelly Gaston-Bloch, née Weill, et son frère, Gaston Weill, sont tous deux étudiants de la faculté de droit de Paris avant de devenir avocats. Gaston Weill obtient sa licence en 1912 et son doctorat en 1916 avant de prêter serment en 1918. Nelly, plus jeune que son frère, s'inscrit à la faculté en 1920 et obtient sa licence en 1924. Tous deux sont victimes de la législation antisémite de Vichy, et sont radiés du barreau. Nelly Gaston-Bloch se réfugie en zone libre et parvient à se cacher pour un temps. Elle est néanmoins arrêtée par la Gestapo à Grenoble le 23 février 1944 avec sa fille puis transférée à Drancy. Déportée le 7 mars 1944, elle est assassinée à Auschwitz dès son arrivée, le 10 mars.

Lors de ses  tudes, puis de sa vie professionnelle au sein du barreau de Paris, Gaston Weill croise sans doute la route d un de ses confr res et compagnon d infortune, Andr  Cahen, qui est licenci  en droit en novembre 1909, date   laquelle Gaston Weill entame ses  tudes sup rieures. Andr  Cahen poursuit son cursus universitaire jusqu en 1913 et devient avocat. Le hasard rassemble une nouvelle fois les deux hommes, mais cette fois-ci pour le pire. N s la m me ann e, en 1886, Andr  Cahen et Gaston Weill sont tous deux d port s par le convoi n  36 parti de Drancy le 23 septembre 1942 en direction d Auschwitz.

Une autre fratrie fr quente la facult  au d but du si cle, Jacques et Robert Brunschwig. Jacques Brunschwig obtient sa licence de droit le 25 octobre 1902, son fr re, Robert, fait son entr e   la facult  quelques jours plus tard, le 6 novembre. Jacques devient avocat, et Robert sans doute voyageur de commerce, n ayant pas achev  son cursus en droit. Sur la liste du convoi de d portation qui l emm ne vers Auschwitz il est d sign  comme *Reisender*. Il est arr t  le 20 mai 1943   Montmorency avant d  tre envoy    Drancy et d port  le 18 juillet 1943 par le convoi n  57. Son fr re est lui arr t    Enghien-les-Bains o  il r side alors et d port  le 7 octobre 1943.

Comme pour Robert Brunschwig, la facult  de droit de Paris n est pas toujours synonyme de r ussite acad mique et professionnelle. Leibu Rabinovici est n  en 1909 en Roumanie et  migre en France   une date inconnue. Il francise alors son nom en L on, bien que certaines sources le d signent comme L opold, parmi lesquelles la liste du convoi de d portation. Il s inscrit en licence en 1933, 1934 et 1935 mais n obtient pas de r sultats suffisants. Il semble cependant qu il poursuit son cursus dans une autre facult  car quand il est d port  depuis Drancy le 19 juillet 1942, il se d clare avocat, et r side   Bordeaux avant son arrestation.

Dans le convoi qui emm ne Leibu Rabinovici vers la mort, se trouve un jeune homme, lui aussi d origine roumaine, qui s est assis un jour sur les m mes bancs que lui. Celui-ci n a cependant pas eu la chance de pouvoir finir ses  tudes. Volico    parfois appel  Votice    Leizerowski (ou Leizerovschi) n t le 17 janvier 1920   Rascani en Roumanie.   une date inconnue, il  migre en France avec sa famille, dont sa m re, Marianne Leizerovschi, n e Raizman. Ses parents sont alors marchands forains et s installent au num ro 12 d une petite impasse du 19  arrondissement de Paris, aujourd hui disparue, le passage Puebla. Volico obtient un baccalaur at  s lettres en 1938 et s inscrit   la facult  de droit de Paris en novembre 1939. Il est admis en deuxi me ann e   l automne 1940. C est alors qu il d cide de s engager contre l occupant. Avec des camarades il participe activement   l organisation de la manifestation du 11 novembre 1940. Cette manifestation interdite rassemble pr s de 3 000  tudiants et lyc ens place de l  toile pour une comm moration en marque de d fi et d opposition aux autorit s d occupation. L origine du mot d ordre ayant men    ce rassemblement est disput e et il semble s agir d une r action spontan e de la part de la jeunesse parisienne. Cependant, Maurice Berlemont, qui est alors responsable des Jeunesses communistes de Paris, rapporte que l initiative de la manifestation  mane d  tudiants de la facult  de droit. Le sort de Volico Leizerowski semble confirmer ces dires. Le 9 janvier 1941, il est arr t  par des agents du commissariat de police du 19  arrondissement   la suite d une d nonciation. Jug , il est condamn    une ann e de prison et emprisonn    Fresnes. Alors qu il a purg  sa peine, il est extrait de la prison de Fresnes et transf r    Drancy. Il d clare toujours  tre

 tudiant aussi bien devant les services de police, dont les fichiers en t moignent, que lorsqu'il est intern    Drancy. Le 19 juillet 1942, il est envoy  vers Auschwitz par le convoi n  7 avec 999 autres personnes, dont Leibu Rabinovici.

Le sort de Volico Leizerowski aurait-il pu  tre diff rent ? La d termination des occupants et de la police fran saise permet d en douter. Le 24 septembre 1942, 1 574 juifs roumains sont arr t s   Paris et en proche banlieue. Parmi eux, se trouve sans doute la m re de Volico. Marianne Leizerovschi est en effet d port e   Auschwitz par le convoi n  38 du 28 septembre 1942, qui comprend de nombreuses personnes arr t es lors de la rafle du 24 septembre. Sur 904 personnes composant ce convoi, 733 sont gaz es d s leur arriv e, dix-huit reviendront, mais pas Marianne Leizerovschi. Sans son neveu, Adolphe Raizman, cousin germain de Volico, l histoire de celui-ci aurait sans doute  t  oubli e. Les archives de la pr fecture de police ne fournissent que son nom, sa date de naissance et sa profession. C est Adolphe Raizman qui, dans une lettre envoy e   la facult  de droit de Paris, rapporte l histoire de son cousin.

L histoire de ces  tudiants est aussi une histoire de parcours qui se croisent et qui ne se ressemblent pas. Alors que Volico Leizerowski entre   la facult  de droit en 1939,   ses c t s un jeune homme nomm  Jacques Brack y fait aussi ses premiers pas. Tous deux viennent de mondes totalement oppos s mais se retrouvent c te   c te dans un amphith  tre. Fils d Andr  Brack, un banquier, Jacques Brack passe une partie de sa jeunesse   Londres et y obtient son baccalaur at, au lyc e fran sais. En parall le de ses  tudes de droit, il est aussi  l ve de l cole libre des sciences politiques. Son parcours est exemplaire, licenci  en droit le 12 juin 1943, il entame la pr paration d un doctorat   la fin de la m me ann e et pr voit de se pr senter   l agr gation. Le lendemain du d barquement en Normandie, il d cide cependant de rejoindre la R sistance. Ce choix est  videmment li    la volont  d acc lerer la lib ration du pays mais peut aussi s expliquer par l arrestation et l internement de son p re en 1943. Andr  Brack arrive   Drancy le 17 septembre 1943 et est affect  au service de confection des matelas. Pour une raison qui reste inconnue, il est lib r  le 1 r octobre de la m me ann e. Bien que cet  pisode connaisse une fin heureuse, il a pu donner l impression au jeune Jacques que l  tau se refermait de plus en plus, alors m me qu il avait indiqu  le 24 mars 1943 sur le bordereau joint   son dossier universitaire  tre   de nationalit  fran saise et ne pas  tre de race juive  . Ainsi, il rejoint un maquis en Sologne le 7 juin 1944 et int gre un corps franc nomm    « Libert s   », au sein duquel il prend la t te d une section. Mais le 10 juin, pr s de la Fert -Saint-Aubin, alors qu un groupe de jeunes gens viennent rejoindre le maquis, ils sont arr t s par des membres de la SS inform s par un agent infiltr . Plus de quarante jeunes r sistants, tous  tudiants ou lyc ens, sont fusill s. Jacques Brack s est alors r fugi  dans les bois avec une vingtaine de camarades, les SS les arr tent apr s avoir ratiss  la for t. Avec treize autres maquisards il est envoy    la prison d Orl ans avant d tre transf r    Compi gne, de l  il est d port    Dachau le 2 juillet 1944 et finalement au camp de Neckarelz. Apr s plusieurs mois de d tention il meurt d  puisement et de maladie le 25 novembre 1944. Ses tortionnaires ont-ils su que Jacques Brack  tait juif ? Cette question reste sans r ponse, il est n anmoins inhum  dans un cimeti re isra lite.

Au moment où Volico Leizerowski et Jacques Brack entrent à la faculté de droit de Paris, une jeune femme vient d'obtenir sa licence en droit. Louise Mayer a 24 ans quand elle sort licenciée de la faculté en 1939. Elle réside alors au 14 avenue de la Grande Armée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Elle croise sans doute Henriette Lipschitz et Jean-Pierre Kahn sur les bancs de la faculté, tous trois étant étudiants lors des mêmes années. Louise Mayer est la fille de Pauline Wellhoff et d'Arthur Mayer, père qu'elle n'a jamais connu, tué au combat lors de la Première Guerre mondiale. Elle a un frère, Roger Mayer, et une sœur, Yvonne Caroli. La guerre semble avoir empêché Louise Mayer de poursuivre ses études de droit. En effet, dès le début de l'Occupation elle quitte Paris et s'installe à Lyon au 107 cours Lafayette où elle s'engage en tant qu'assistante au sein de l'Œuvre de secours aux enfants. Le 20 ou le 22 mars 1943, elle est arrêtée par la Gestapo à son domicile du cours Lafayette à la suite d'une dénonciation. Elle est détenue à la prison de Montluc avant d'être transférée à Drancy puis déportée vers Auschwitz par le convoi n° 62 du 20 novembre 1943 qui compte 1 200 personnes. Au côté de Louise Mayer se trouvent d'autres membres de l'Œuvre de secours aux enfants, notamment les assistantes sociales Nicole Weil-Salon et Huguette Wahl, mais aussi la résistante Madeleine Lévy, petite fille d'Alfred Dreyfus. De ces quatre jeunes femmes, aucune ne survit, seules vingt-neuf personnes du convoi n° 62 ressortent vivantes des camps de la mort. La volonté de Louise Mayer de poursuivre ses études se retrouve jusqu'au dernier voyage de sa vie, sur la liste du convoi de déportation qui l'emmène vers la mort, elle se déclare *Studentin*.

Quand il s'agisse de Louise Mayer, Volico Leizerowski ou Jacques Brack, tous voient leur vie étudiante arrêtée par les affres de la guerre et de la barbarie nazie. Dès en danger du fait de leur origine, tous trois décident de faire face. Dès les premiers mois de l'Occupation, Volico se lève contre l'occupant dans un pays qui vient de l'accueillir. Louise Mayer perd la vie en protégeant ceux qui ne pouvaient se défendre seuls. Et Jacques Brack, alors qu'il est promis à un avenir brillant, qu'il est parvenu à cacher ses origines, n'hésite pas à prendre les armes en compagnie d'autres étudiants dès l'annonce du débarquement en Normandie.

Les victimes de la Shoah ayant étudié à la faculté de droit de Paris ou y étudiant au début de la guerre constituent cependant une exception parmi tous les étudiants et anciens étudiants de la faculté morts durant la Seconde Guerre mondiale. C'est parmi eux que se trouvent les plus anciens diplômés comme Jacques Brunschwig mais aussi les seules femmes ainsi que la plus grande part de Français naturalisés. Cette diversité parmi les victimes est évidemment due au fait que la déportation s'est faite sur la « race » sans discerner l'âge ou sexe, mais en discernant selon le pays de naissance, tout du moins dans un premier temps.

La question demeure cependant du nombre de noms perdus à jamais et qui ne peuvent figurer sur aucune plaque commémorative et ne seront prononcés durant aucun hommage. Henriette Lipschitz aurait pu faire partie de ceux-là. Quelques mots lapidaires retrouvés dans les archives de la faculté de droit de Paris permettent de reconstruire un morceau de sa vie, elle fut étudiante à la fin des années trente à la faculté et y rencontra sans doute son mari et père de sa fille, tout cela résumé par une phrase laconique « ajouter sur la plaque 39-45 Henriette LICHWITZ [sic] épouse KAHN ». Son nom n'a jamais été apposé sur la plaque commémorative rendant hommage aux étudiants et anciens étudiants de la faculté de droit morts pour la France entre 1939 et 1945 pour une raison inconnue.

---

Enfin, il nous est impossible ici de faire le compte de ceux qui auraient pu, si lâ??horreur nazie les avait  pargn s, un jour entreprendre des  tudes au sein de la facult  de droit de Paris. Que ce soit Simone Veil, Robert Badinter, Georges Kiejman ou Samuel Pissar, tous ont pass  un jour les portes du hall Saint-Jacques apr s la guerre. Cach s en France ou revenus de lâ??enfer, tous, qu ??ils aient  t  magistrat, professeur, avocat ou ministre, ont marqu  le droit, fran sais et international, et ont influenc  de nombreuses g n rations d ?? tudiants au fil des ann es. Leur souvenir ne peut que renforcer celui des disparus, qui n ??ont m me pas eu la chance de pouvoir choisir leur avenir et dont les noms nous resteront pour toujours inconnus.

**C sar Targowla, doctorant   lâ??universit  Paris 1 Panth on-Sorbonne**

---

## Indications bibliographiques

 « La base de donn es centrale des noms des victimes de la Shoah  », Yad Vashem, Institut international pour la m moire de la Shoah.

 « Ensemble de listes dactylographi es du 16/07/1943 au 12/12/1943 des intern s au camp de Drancy  », M morial de la Shoah, CCCLXXVI-12.

 « La Facult  de Droit de Paris et la guerre (1939 ??1945, Alg rie, Indochine)  », Archives de lâ??universit  Paris 1 Panth on-Sorbonne.

 « Fichiers de la Pr fecture de police de la Seine et des camps de Drancy, Pithiviers et Beaune-la-Rolande (dits  « fichiers juifs  »). Sous-s rie F/9  », M morial de la Shoah, F/9/5605 ??F/9/5788.

 « Fonds Notre-Dame de Sion  », M morial de la Shoah, DI(1 ??264).

Badinter Robert, *Un antis mitisme ordinaire ?: Vichy et les avocats juifs, 1940-1944*, Paris, Fayard, 1997.

Marrus Michael R., Paxton Robert O., *Vichy et les Juifs*,  « Diaspora  », Paris, Calmann-L vy, 2015.

---

## Pour citer cet article

Targowla C sar,  «  tudiants et anciens  tudiants de la facult  de droit de Paris victimes de la Shoah  », dans *Exclure, pers cuter, r int grer. Des victimes de la l gislation antis mite   la facult  de droit de Paris (1940 ??1945)* [exposition en ligne]. Biblioth que interuniversitaire Cujas, 2025, <https://expo-victimes-vichy-faculte-droit-paris.bibliothequecujas.fr/les-etudiants-deportes/>.

### Date

29/04/2026

---